

SITES

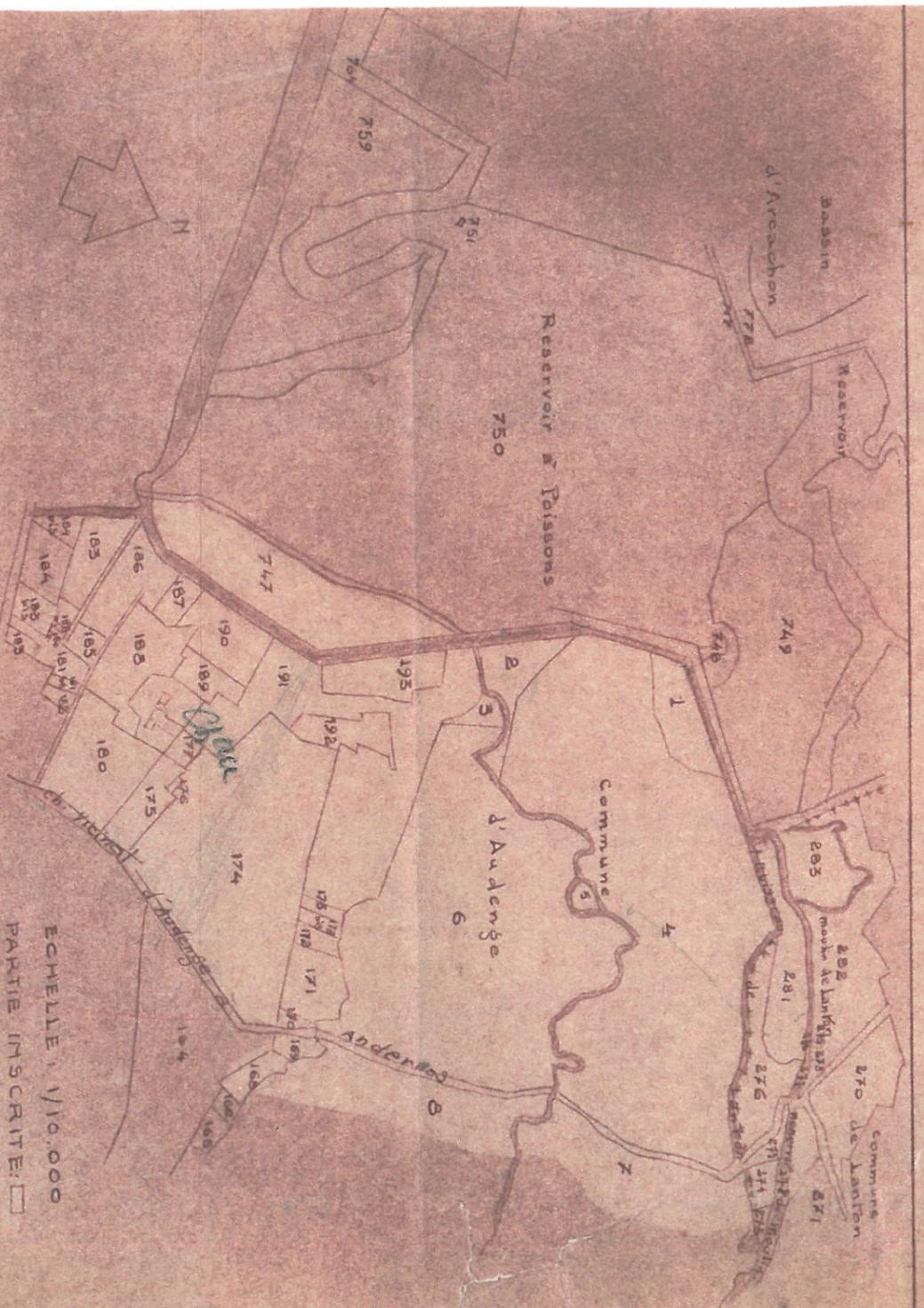
PARC ET BOIS DU CHATEAU DE CERTES

INSCRIPTION

COMMUNES: AUDENGE, LANTON
CANTON : AUDENGE
ARRONDI: BORDEAUX



CARTE
MICHELIN
N°: 71
PLI: 20



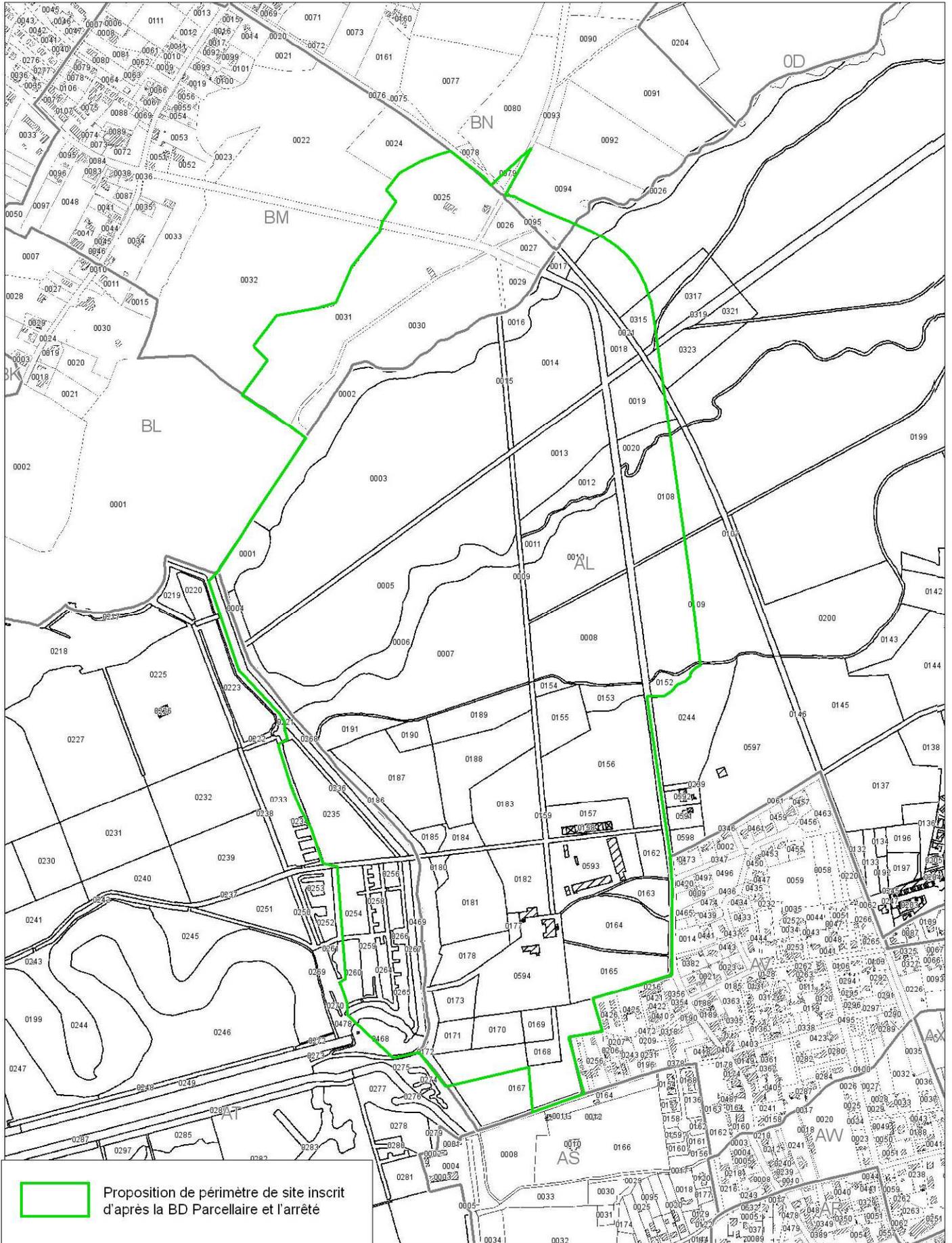
ARRETE DU 16 JUIN 1943

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, le parc et le bois du château de Certes, situés sur les communes d'Andenge et de Lanton (Gironde), et comprenant les parcelles cadastrales suivantes I à 6-168 à 178-180, à 181 bis-182 bis à 183 bis-185 à 193- 747 section D d'Andenge- et 270, 274 à 283, section D de Lanton, en totalité, et n° 7, 8, section D d'Andenge n° 271 à 273 section D de Lanton pour une bande de 100 mètres à l'est du chemin vicinal d'Andenge à Andernes. L'inscription englobe les plans d'eau des ruisseaux et réservoirs, la partie du chemin vicinal au droit des parcelles énumérées-en ce qui concerne les immeubles bâtis, elle ne s'applique qu'aux façades et toitures

Pour copie conforme :
Le chef du bureau des
Monuments historiques
et des sites :
Par délégation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général des Beaux-Arts:
signé: L. HADTECOEUR



Parc et bois du château de Certes



Échelle: 1/ 7 500